

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et **le quatorze mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mesdames Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absent excusé :

Régis LORAS donne pouvoir à Arnaud DE CERTAINES

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT

Pierre BAILLY-BECHET

Absents :

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 2 mars 2018

Date d'affichage : 2 mars 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 14 mars 2018.

Ordre du jour

- Choix de l'entreprise concernant les travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre de l'aménagement de la Route d'Illiat, du Chemin du Pellerat et du carrefour Route des Trois Coins/Route de Bey
- Ouverture de crédits en investissement sur l'exercice 2018 avant le vote du budget primitif 2018 pour l'achat d'une armoire frigorifique pour la cuisine de la salle Yves Picard au budget primitif 2018

Délibérations

N°3 Choix de l'entreprise concernant les travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre de l'aménagement de la Route d'Illiat, du Chemin du Pellerat et du carrefour Route des Trois Coins/Route de Bey

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route d'Illiat, du Chemin du Pellerat et du carrefour Route des Trois Coins/Route de Bey, la consultation des entreprises a été organisée en janvier 2018. Trois offres ont été règlementairement remises. La commission des marchés s'est réunie le 2 février 2018 pour l'ouverture des plis et le 14 mars 2018 pour le classement des offres selon le rapport d'analyse établi par AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES, maître d'œuvre de l'opération. Après analyse il ressort que l'offre de ROGER MARTIN a fourni l'ensemble des justifications administratives et de capacité exigées et a été classée la mieux-disante pour un montant de 118 493,83 € HT et un délai de 46 jours calendaires selon les 2 critères d'attribution (Prix pour 80% et Délai d'exécution avec mémoire justificatif pour 20%) pour un estimatif de la maîtrise d'œuvre de 138 572,50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **d'attribuer le marché selon les conditions ci-dessus précisées à l'entreprise ROGER MARTIN**
- **de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer le dit-marché et tous les documents nécessaires s'y référant**

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 118 493,83 € HT soit 142 192,60 € TTC qui sera imputée sur le compte 2315 opération 174.

N°4 : Ouverture de crédits de crédits en investissement sur l'exercice 2018 avant le vote du budget primitif 2018 pour l'achat d'une armoire frigorifique pour la cuisine de la salle Yves Picard au budget primitif 2018

Considérant l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui autorise l'Assemblée à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice suivant dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement au compte 2188 sur l'exercice 2018 avant le vote du budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux ouvertures de crédits pour un montant de 2 724 € TTC au compte 2188 pour le règlement de l'acquisition pour l'achat d'une armoire frigorifique pour la cuisine de la salle Yves Picard sur le budget 2018 de la commune de Garnerans et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

La cantine scolaire est ouverte aux personnes de plus de 70 ans chaque jeudi depuis le 1^{er} mars sous réserve d'une inscription préalable. Deux aînés participent chaque jeudi.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

La réfection du réseau d'eau potable Route d'Illiat (entre la place du Village et le chemin des Bergerettes) aura lieu entre le 3 avril et le 11 mai. Les travaux d'aménagements se feront dans la foulée.

Des devis sont en cours pour l'entretien des voiries.

La société Berger a déneigé le 1^{er} mars les chemins de Garnerans en l'absence de l'agent technique.

Finances

Le budget est en préparation

Communication fêtes et cérémonies

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 31 mars. Le conseil souhaite y associer en particulier les enfants de l'école et les chasseurs. Les crues de cet hiver ne semblent pas avoir apporté beaucoup de déchets en prairie.

Questions / informations diverses

Aucune

La séance est levée à 21h15.

Prochain Conseil le vendredi 13 avril 2018 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.